



COMMUNE DE KERNASCLÉDEN

BULLETIN MUNICIPAL N° 63

- JANVIER 2020 -

LE MOT DU MAIRE

Maire depuis 1989, j'ai décidé de cesser toutes mes fonctions d'élu, à l'issue de ce 5^e mandat en mars 2020.

Très attaché à ma commune de Kernasclédén, c'est avec un pincement au cœur que j'ai pris cette décision, mais il faut savoir passer le relais.

Je vous remercie pour votre confiance renouvelée depuis 31 ans.

Je remercie également les équipes municipales successives, le personnel communal avec qui j'ai eu le plaisir de travailler dans un esprit convivial, pour le développement, la renommée de notre commune et le bien-être de ses habitants.

Au nom du Conseil municipal, j'ai le plaisir de vous inviter

Vendredi 17 janvier 2020 à 18 heures 30 à la salle municipale

pour assister aux vœux de la municipalité que je présiderai pour la dernière fois.

Je compte sur votre présence nombreuse.

L'équipe municipale et le personnel communal se joignent à moi pour vous présenter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2020, de bonne santé, de paix et de fraternité.



Merci pour votre confiance

Jean-Jacques

I/ ÉTAT CIVIL

✚ NAISSANCES

☺ Le 23 juin 2019 à Vannes (56) ☞ Céliane, Catherine, Sandrine, Marie LE BELLER, fille de Pierrick LE BELLER et de Marie CARTON, demeurant au 12, rue des Rohan.

☺ Le 5 novembre 2019 à Lorient (56) ☞ Pharell, Dominique ANDRÉ, fils d'Anthony ANDRÉ et Laurie ROUBEY, demeurant au 6 bis, résidence Ty Mané.

☺ Le 23 décembre 2019 à Noyal-Pontivy (56) ☞ Logan, Jean-Luc, Alexandre MARQUES, fils de Anthony MARQUES et de Florence BIHAN, demeurant au 6, impasse de la Grotte.

† DÉCÈS

Le 23 juillet 2019 à Guémené-sur-Scorff (56) ☞ Annick LE CALVÉ épouse LE CUNFF, domiciliée au 12 Kerchopine
Le 27 juillet 2019 à Cléguérec (56) ☞ Annick LE BÉHÉREC veuve LE PARC, ayant demeuré au 5, rue des Rohan
Le 28 octobre 2019 à Noyal-Pontivy (56) ☞ André ANNO domicilié au 12, rue de Pempoul

† INHUMATION AU CIMETIÈRE COMMUNAL

Le 6 novembre 2019 ☞ Arnel LE BAIL, domicilié à Plouay

II/ DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

CONSEIL MUNICIPAL DU DEUXIÈME SEMESTRE 2019

◆ CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE SEPTEMBRE :

☒ **Groupement de coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) ⇒ adoption de la convention constitutive**

Approbation de la convention constitutive du GCSMS par les membres du conseil municipal qui permet aux communes de Berné, Guisriff, Kernascléden, Langoëlan, Lanvénegen, Langonnet, Le Croisty, Le Faouët, Le Saint, Lignol, Meslan, Priziac, Roudouallec, Saint-Caradec-Trégomel et Saint-Tugdual de gérer l'activité d'aide à domicile comme un levier au service de l'intérêt général, en tant que moyen propre et relais pertinent pour soutenir les publics les plus fragiles : personnes âgées, handicapées, familles en situation de fragilité.

La commune de Kernascléden sera représentée, pour siéger à l'assemblée générale, par deux membres du conseil municipal :

Jean-Jacques TROMILIN, Maire – membre titulaire

Paul SYLVESTRE, Maire-Adjoint – membre suppléant

☒ **SAUR France ⇒ actualisation des tarifs pour la redevance assainissement**

☞ Maintien des tarifs, soit :

- abonnement = 20 €
- surtaxe communale = 0,60 €/m³ consommé.

☒ **SAUR France ⇒ Convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux**

Accord du conseil municipal pour le renouvellement de la convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des bouches et poteaux d'incendie communaux, pour une durée de 3 ans à compter de sa prise d'effet, renouvelable 1 fois pour une période de 3 ans par décision expresse de la Collectivité.

☒ **Syndicat départemental d'énergies du Morbihan (SDEM) ⇒ modification des statuts**

L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

Les membres du conseil municipal ont donné leur accord pour cette modification des statuts.

☒ **Voirie communale ⇒ régularisation d'emprise de voirie**

Suite à l'avis favorable du conseil municipal, l'étude de Maître LE FALHER de Pontivy a procédé à la régularisation de la voie communale desservant le lieu-dit Kerlouarny qui empiétait sur le domaine privé de la parcelle E 620.

◆ CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS D'OCTOBRE

☒ **Maison aux trois cerfs ⇒ Lancement de la procédure d'abandon manifeste**

Les membres du conseil municipal ont autorisé le Maire à engager la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste située au 24, rue des Rohan et appartenant à Madame KOFMAN.

☒ Achats de terrains privés par la commune

Dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme, la mairie a souhaité acquérir deux terrains en vente sur la commune. Les membres du conseil ont proposé d'acheter le terrain de Monsieur LE HINGRAT pour 20 000 € et le terrain de Monsieur LAPRA pour 7 200 €.

☒ Bassin versant du Scorff ⇒ Charte régionale d'entretien des espaces des collectivités

Dans le cadre du contrat de bassin versant, des démarches de reconquêtes de la qualité de l'eau sont engagées par chacun des acteurs utilisateurs de produits phytopharmaceutiques. Afin de participer à cette démarche, les collectivités du bassin versant ont décidé de s'engager à agir, chacune pour ce qui la concerne, à partir d'un cadre commun dont fait l'objet la charte d'entretien des espaces des collectivités du bassin versant du Scorff.

Cette charte décrit la démarche à mettre en œuvre pour maîtriser des pollutions liées aux pratiques d'entretien des collectivités.

Le conseil municipal a donné son approbation pour la charte régionale d'entretien des espaces des collectivités et s'engage à en respecter les modalités d'application.

III/ INFORMATIONS



- INFORMATIONS MUNICIPALES -

☉ ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS ⇒ INSCRIPTIONS

La date limite pour s'inscrire sur la liste électorale est fixée au **7 février 2020**.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales est entrée en vigueur et a apporté les modifications suivantes pour s'inscrire, soit 3 possibilités :



- 1/ Utiliser le service en ligne par téléprocédure via www.service-public.fr (formulaire Cerfa 12669*02)
- 2/ Par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune une photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété
- 3/ Ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription.

Renseignements sur : <https://insee.fr/information>

☉ REPAS ANNUEL DES PERSONNES ÂGÉES DE 70 ANS ET +

La Commission des Affaires sociales de la commune avait convié, le **vendredi 13 décembre 2019**, les personnes âgées de 70 ans et plus, au repas annuel de fin d'année, au restaurant Le Charly's. C'est donc **43 convives** qui avaient répondu à l'invitation.

Les personnes n'ayant pas pu se déplacer au repas ont reçu un colis, de la part des membres de la commission, la semaine avant Noël. **40 colis** ont été ainsi distribués.



**⊙ PLAN DE LIMITATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS DANS LE MORBIHAN ⇒
CAMPAGNE 2019 – 2020**

La municipalité remercie vivement les piégeurs bénévoles de ragondins qui ont effectué **24 prises** de ragondins en période intensive qui s'est déroulée mi-octobre et **1 prise** en période d'entretien annuelle.

Cette lutte est nécessaire et obligatoire car les ragondins peuvent transmettre la leptospirose et dégradent aussi les réseaux hydrauliques ainsi que les cultures.



Photo des bénévoles : Roger Le Calvé, Loïc Jaffré, Jacques Le Cunff et Joseph Le Vouëdec (manque Jean-Marie Quémener responsable communal) et Patrice Emerald de la Fédération départementale des groupes de défenses contre les Organismes nuisibles (FDGDON)).

⊙ PRÉFECTURE DU MORBIHAN ⇒ MISE À JOUR DU CADASTRE

Dans le cadre des mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et de la tenue à jour du plan cadastral, la Préfecture a mandaté Monsieur Guillaume Pierrat, géomètre du Cadastre, à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés, durant la période du mois de **janvier 2020**.

⊙ EAU DU MORBIHAN ⇒ SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le syndicat Eau du Morbihan informe les abonnés du réseau d'eau potable que l'entreprise STGS de Gourin assure désormais l'exploitation du service public de distribution d'eau potable sur la commune, en remplacement de la SAUR.

Pour tous renseignements ou toute urgence, les abonnés sont invités à composer le : 02.97.34.20.53

STGS – zone industrielle de Guernéac'h 56110 Gourin

Accueil clientèle : les mardis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h

Service Astreinte : 7/7 jours – 24/24 heures

⊙ ENEDIS

Numéros indispensables pour les administrés :	
Service clients et raccordement	
Particuliers : 09.70.83.19.70	Professionnels : 09.70.83.29.70
Dépannage et sécurité : 09.72.67.50.56	Service Linky : 0.800.054.659
Site internet : enedis.fr	

⊙ RESTAURANT-BAR LE CHARLY'S ⇒ CHANGEMENT D'HORAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les horaires d'ouverture du restaurant-bar ont changé :

Jours	Nouveaux horaires
Du lundi au jeudi	de 9 h à 15 h 30
Le vendredi et samedi	de 9 h 30 à 23 h 30
Le dimanche	De 9 h 30 à 22 h 30
Pendant les Congés annuels du 9 au 22 janvier : ouverture exceptionnelle de 10 h 30 à 15 h 30	



Ⓞ ÉPICERIE AMBULANTE « ARLETTE »

Arlette avec son camion « épicerie ambulante » est présente, depuis 2016, tous les **mercredis à partir de 14 heures**, sur le parking de la rue du 7 juin 1955.

Elle peut se rendre, également, à domicile en campagne.

Pour tous renseignements ou toutes livraisons : 06.70.26.21.27.



- INFORMATIONS DIVERSES -

Ⓞ MSA ⇒ ÉLECTIONS DU 20 AU 31 JANVIER 2020

Voter pour votre délégué MSA, c'est utile !

Du 20 au 31 janvier 2020, plus de 2,5 millions de ressortissants du régime agricole sont appelés à élire pour 5 ans plus de 15 000 délégués MSA. Découvrez ou redécouvrez le rôle du délégué et l'importance de voter !

Salarié de l'agriculture, exploitant, employeur de main-d'œuvre, actif ou retraité, le délégué est le premier relais entre les adhérents et la MSA. Il est l'incarnation de son modèle mutualiste, fondé sur les principes de solidarité, de responsabilité et de démocratie sociale.

Votre délégué agit concrètement pour votre territoire et ses habitants

Accès aux soins, soutien à l'emploi, sécurité au travail, prévention de l'isolement, lutte contre les addictions ... Plus de 3 000 projets locaux sont réalisés en moyenne chaque année grâce à l'action des délégués MSA.

Votre délégué accompagne quand vous en avez besoin

Épuisement professionnel, difficultés financières, problèmes familiaux ... En cas de coup dur, votre délégué est à votre écoute. Il vous informe des disponibilités d'aide et vous oriente vers les bons interlocuteurs.

Votre délégué fait entendre votre voix dans les instances de la MSA

Parce qu'il vous ressemble, le délégué connaît vos besoins et les problèmes que vous pouvez rencontrer. Il en est le porte-parole auprès de la MSA, notamment à l'assemblée générale de votre MSA.

Qui peut voter ?

Si vous appartenez à l'un des 3 collèges électoraux (*exploitants, salariés de l'agriculture ou employeurs de main-d'œuvre*), que vous avez au moins 16 ans et que vous habitez en France métropolitaine, vous pouvez voter pour votre délégué MSA. Il faut également être à jour du paiement de vos cotisations sociales et jouir de vos droits civiques.

Comment voter ?

Du 20 au 31 janvier 2020, vous pourrez voter :

- par internet, en vous rendant sur le site jevoteenligne.fr/msa2020, avec l'identifiant de vote et le code confidentiel transmis par courrier mi-janvier,
- ou par courrier en retournant, sans affranchir, votre bulletin de vote reçu mi-janvier dans l'enveloppe retour T.

En ligne ou par courrier, votre vote est anonyme et secret !

Pour tout savoir sur les élections des délégués MSA, rendez-vous sur le site electionsmsa2020.fr et sur portesdebretagne.msa.fr



📍 MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT ⇨ INFORMATION

1^{er} juillet 2023 : fin des tarifs réglementés du gaz

La loi « énergie-climat », adoptée le 26 septembre 2019, contient un article organisant la suppression de l'ensemble des tarifs réglementés de vente de gaz naturel à l'horizon du 1er juillet 2023.

En France, et jusqu'à maintenant, le marché du gaz naturel s'articule autour de deux grandes offres :

- **Les tarifs réglementés** : ils sont fixés de manière régulière par le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Économie et des Finances après consultation de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).
- **Les offres de marché** : depuis l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, les prix sont fixés librement par les fournisseurs de gaz naturel en fonction de l'offre et de la demande.

Que faire si vous êtes abonnés aux tarifs réglementés gaz ?

Vous allez recevoir une lettre expliquant le nouveau fonctionnement du marché, dans l'optique que tout le monde comprenne bien pourquoi ces métamorphoses ont lieu.

Avant toute chose, vous ne devez pas agir dans l'urgence : face à cette annonce qui ne se concrétisera qu'en 2023, vous avez tout le temps pour sélectionner une nouvelle offre avantageuse pour vous.

Prenez le temps de réfléchir et de comparer les offres, et faites jouer la concurrence !

Si vous n'avez effectué aucune démarche spécifique d'ici le 1er juillet 2023, vous changerez automatiquement d'abonnement chez Engie, pour passer vers l'une des offres dites « de marché ».

N'oubliez pas que vous pouvez changer d'offre de gaz et d'électricité quand vous le souhaitez, sans frais supplémentaires.

Attention, au démarchage abusif : certaines sociétés sont connues pour leurs pratiques abusives en termes de démarchage et profitent donc de l'annonce de la fin des tarifs réglementés gaz pour inciter les consommateurs à signer immédiatement une nouvelle offre au prix de marché. Aussi, ne signez jamais un contrat de fourniture d'énergie sans avoir bien lu toutes les conditions et pris le temps de réfléchir, pour éviter les mauvaises surprises.

Article rédigé par la MCE, Maison de la Consommation et de l'Environnement – CTRC Bretagne, – 48 Boulevard Magenta – 35000 Rennes – 02.99.30.35.50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

📍 LA LIGUE CONTRE LE CANCER DU MORBIHAN

Qu'est-ce que la Ligue contre le Cancer ?

C'est une association agréée don en confiance, nationale qui regroupe 103 comités départementaux. Le Comité du Morbihan travaille avec 14 hôpitaux, cliniques, du département afin d'aider les malades au plus près.

Beaucoup d'associations et de bénévoles sont des partenaires privilégiés et organisent régulièrement des manifestations au profit de la Ligue.

Quelles activités financez-vous avec les fonds récoltés ?

Nous avons 3 axes d'activités :

- l'aide à la recherche. Le comité Morbihan a financé 16 projets de recherche en 2018.
- l'aide directe aux malades : nous sommes le plus proche possible des malades avec de l'aide à domicile, de l'aide pour des personnes en grandes difficultés financières, de l'aide psychologique, des soins et des conseils esthétiques (*cheveux, peau...*) qui apportent une "bulle de confort" à un corps maltraité par la maladie.
- le dépistage et la prévention : auprès des adolescents sur les dangers de l'alcool, du tabac ou du soleil. 17 000 jeunes sensibilisés en 2018. Nous mettons aussi en avant les bénéfices de l'activité physique pour prévenir le risque de cancer. Enfin, nous envisageons de développer la prévention dans les entreprises qui le souhaiteraient avec une exposition itinérante.

Comment peut-on bénéficier de l'aide de la Ligue ?

Le plus souvent en prenant contact avec une infirmière ou une assistante sociale sur les lieux de soins (*hôpitaux, cliniques*). Vous pouvez aussi téléphoner au comité départemental à Vannes : 02.97.54.18.18 ou à l'antenne de Lorient : 02.97.89.76.96

Nos aides sont multiples et gratuites. Vous pouvez aussi aller visiter notre site internet en cliquant sur le département Morbihan et sur notre page Facebook « ligue contre le cancer du Morbihan ».



① DÉPARTEMENT DU MORBIHAN ⇒ ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Désormais, inutile de se déplacer, le Conseil départemental vous offre la possibilité de déposer et de suivre, votre demande d'APA directement en ligne.

Simple utilisation, ce service permet de déposer tout type de demande de chez vous qu'il s'agisse : d'une première demande, d'un renouvellement ou d'une révision suite à un changement de situation en vous connectant sur :



morbihan.fr (rubrique personnes âgées/les aides départementales)

Une notice détaillée d'utilisation du téléservice est également disponible.

En quelques clics, votre demande est directement transmise au service qui prendra contact avec vous.

Durant la phase d'instruction, en vous reconnectant à partir de votre espace personnel, vous pourrez suivre l'avancement de votre demande

IV/ ANNONCES

À LOUER ou À VENDRE



KERNASCLÉDEN :
19, Rue du Rohan
Résidence du Scorff

2 appartements dans
immeuble rénové en 1995

RDC T2 – surface 43 m² : **248,32 €** avec les charges

1^{er} étage – 2 logements T3 – surface 54 m² : **289, 46 €** avec les charges

2^e étage – 2 logements T2 – surface 41 m² : **235,17 €** avec les charges

Chauffage individuel électrique – double vitrage - cave privée pour chaque logement - À l'arrière de l'immeuble, cour commune avec espaces verts - immeuble sécurisé - faibles charges

Disponible également à la vente :

1 pavillon T4 - 7, lotissement Ty Mané

RENSEIGNEMENTS



Groupe LB Habitat
SA Le Foyer d'Armor
21, rue Jules Legrand –
CS 70735
56107 Lorient Cedex

Pour tous renseignements et visites,
s'adresser à **Rodolphe Dufour**

Téléphone : **02.97.64.59.96**
Courriel : commercial@grouplbhabitat.fr
Site : www.grouplbhabitat.fr

À LOUER

3 Logements à partir de 235 €/mois
(charges comprises)
Avec place de parking
Résidence du Duc de Lorges
3, rue de Brissac



RENSEIGNEMENTS

Renseignements auprès de
Patricia BELLEGO
Bretagne Sud Habitat
☎ 02.97.43.82.00
accueil.lanester@bretagne-sud-habitat.fr

Maison à louer avec 3 chambres – 2 bis, rue des Rohan

Renseignements au 02.97.84.00.64

☺ ÉTABLISSEMENT POUR L'INSERTION DANS L'EMPLOI (EPIDE)

Vous avez entre 18 et 25 ans ? Vous souhaitez trouver un métier et vous insérer dans l'emploi.



L'Établissement pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) de Lanrodec situé entre Saint-Brieuc et Guingamp propose aux jeunes un accompagnement pour construire leur avenir professionnel. Formation rémunérée avec préparation au permis de conduire, sport, parcours civique et insertion professionnelle, d'une durée moyenne de 8 mois.

Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur notre site internet www.epide.fr (rubrique *jeune / déposer ma candidature*) ou contacter directement le chargé de recrutement au 02.96.32.67.15 / 06.33.83.75.12.

Possibilité de découvrir le dispositif EPIDE à l'occasion de réunion d'information collective dans nos locaux suivie d'une visite de l'établissement. L'EPIDE est un établissement public national, plus d'informations sur www.epide.fr – Lanrodec.

V/ DATES À RETENIR

☺ CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Depuis le mois de septembre 2019, la Croix-Rouge effectue, avec son camion réfrigéré, une distribution de denrées alimentaires et de produits sanitaires, le 4^e vendredi du mois, au niveau de la mairie.



Calendrier du 1 ^{er} semestre 2020
Vendredi 24 janvier Vendredi 28 février Vendredi 27 mars Vendredi 24 avril Vendredi 29 mai Vendredi 26 juin
Renseignements au 06.76.28.30.05 Ul.pays-roimorvan@croix-rouge.fr



DATES	ANIMATIONS
Dimanche 19 janvier à partir de 14 h	Super Loto – salle des fêtes Le Faouët
Samedi 25 janvier	Inauguration de la permanence de Guéméné-sur-Scorff
Vendredi 27 mars de 14 h à 18 h Samedi 28 mars de 14 h à 17 h	Braderie – permanence de Gourin
Vendredi 8 mai de 14 h à 18 h Samedi 9 mai de 14 h à 17 h	Braderie – permanence de Le Faouët
Vendredi 21 août de 14 h à 18 h Samedi 22 août de 14 h à 17 h	Braderie – permanence de Gourin
Dimanche 4 octobre à partir de 14 h	Loto – salle des fêtes de Guéméné-sur-Scorff
Tous les mercredis de 14 h à 16 h (sauf mi-juillet à mi-août)	Permanence à Le Faouët
Tous les jeudis de 14 h à 16 h (sauf mi-juillet à mi-août)	Permanence à Gourin
Depuis la fin de l'année 2019, la permanence du jeudi de 14 h à 16 h, située dans l'ancienne école Kermathias, a été transférée à Guéméné-sur-Scorff	

☺ DON DU SANG ☞ COLLECTES 2020

Donner son sang permet de vivre une véritable expérience de partage, un moment unique et citoyen, plein de sens. Pour donner son sang, il faut être âgé de 18 à 70 ans et peser au moins 50 kg.

Vendredi 28 février	De 15 à 18 h 30 Salle polyvalente de Guéméné-sur-Scorff  
Vendredi 15 mai	
Vendredi 4 septembre	
Vendredi 6 novembre	

☺ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

En ce début d'année, les bénévoles de la bibliothèque ont le plaisir de vous présenter le renouvellement des livres de la Médiathèque départementale.

HORAIRES	
Lundi	14 h 30 – 15 h 30
Mercredi	10 h – 11 h 30
Samedi	10 h - 11 h
Inscription gratuite	



Possibilité :

- de commander des livres (*sous réserve de leur disponibilité*) avec la médiathèque départementale avec le passage de la navette tous les mois
- de se faire livrer des livres à domicile par une personne bénévole de la bibliothèque.

☺ AMICALE DES RETRAITÉS ⇒ ANIMATIONS 1^{er} TRIMESTRE 2020

DATES	ANIMATIONS
Jeudi 23 janvier 2020 à partir 12 h	Assemblée générale et repas – salle municipale Inscriptions avant le 10 janvier auprès d'Alberte
Dimanche 2 février à 14 h 30	Fest-dé – salle municipale de Le Croisty Avec l'orchestre des Ménétriers – Entrée = 6 €
Jeudi 6 février à 14 h 30	Café mensuel et loto – salle municipale
Jeudi 5 mars à 14 h 30	Café mensuel – salle municipale
Jeudi 12 mars à partir de 12 h	Repas interclubs à Guisriff
2^e et 4^e jeudi à partir de 14 h	Après-midi détente (<i>jeux de cartes, scrabble ...</i>) Bibliothèque municipale
Renseignements et inscriptions auprès d'Alberte au 02.97.51.64.92	

🕒 ASSOCIATION NAÎTRE-ACCOMPAGNER-GRANDIR

Naître-Accompagner-Grandir est une nouvelle association d'accompagnement à la parentalité sur la commune. Elle est née de l'initiative de M-Pierre Cruguel (*trésorière et secrétaire*), auxiliaire de puériculture, instructrice certifiée en massage bébé et maman d'une petite fille de 5 ans. Elle est également soutenue par Claudie Boulé (*présidente*), aide-soignante et maman de deux grands enfants.

L'association a pour but l'accompagnement à la parentalité en pré et post-natal, de valoriser les compétences parentales, d'apporter des connaissances théoriques et pratiques aux parents et aux enfants tout en créant du lien entre les familles.

Les maîtres mots de l'association sont : famille, partage, amour, bien-être, créativité, plaisir, complicité, rire...

DATES ET HORAIRES	ACTIVITÉS PROPOSÉES
Du 13 janvier au 10 février de 11 h à 12 h 30	Atelier massage parents-bébés (<i>cycle de 5 séances</i>)
Du 24 février au 23 mars de 11 h à 12 h 30	
7 février, 6 mars, 3 avril après-midi	Atelier détente et discussions pour femmes enceintes
22 février, 11 avril soir	Atelier détente et discussions pour les parents
31 janvier, 28 février, 10 avril après-midi	Échanges autour de l'allaitement pour parents et futurs parents
8 et 26 février, 21 mars, 4 avril	Ateliers créatif-parents enfants thème

Le cycle de 5 séances collectives de massage parents-bébé est quant à lui payant. Une réduction sera accordée dans le cadre de la création récente de l'association.

Afin de faciliter l'organisation des différentes activités, merci de vous inscrire auprès de Marie-Pierre au 06.89.68.33.18 ou sur la messagerie : naitre.accompagner.grandir@gmail.com



☺ ÉCURIE LES 3 ALLURES

	ANIMATIONS
Toute l'année	Cours d'équitation à partir de 4 ans
Vacances scolaires	Stages d'équitation pour tous les niveaux
Sur réservation	Cours occasionnels Balades Anniversaires au poney-club
Renseignements au 06.09.87.91.88 Messagerie : ecurieles3allures@outlook.com Site internet : www.les3allures.fr	

☺ COMITÉ DES FÊTES DE KERNASCLÉDEN ⇒ FÊTES LOCALES

Samedi 5 septembre	- Concours de boules bretonnes en doublettes 3 boules sur 4 parties Prix : la mise + 30 % + coupes
Dimanche 6 septembre 11 h (départ de la Gare) 12 h 30 (terrain des sports sous chapiteaux <u>en self-service</u>) 14 h 30 15 h	- Défilé de matériel ancien, - Repas : - Concours de pétanque Prix : la mise + 30 % + coupes - Exposition de matériel ancien, jeux pour enfants, artisanat, démonstrations de battage à l'ancienne (<i>fléaux et vanneuse</i>)
Lundi 7 à 14 h 30 au terrain des sports	Concours de palets Prix : la mise + 30 % + Coupes
<p>Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues Les coupes seront confectionnées en bois par le Président Renseignements auprès d'Alain CHANY au 06.04.44.82.44</p>	

☺ MAISON DE LA CHAUVÉ-SOURIS ⇒ ANIMATIONS ET ACTIVITÉS 2020

DATES	ANIMATIONS/ACTIVITÉS
Dimanche 19 janvier de 13 h 30 à 17 h 30	Démonstration de vannerie et initiation gratuite
Du 8 février au 8 mars	Ouverture du musée
<p>Renseignements et réservations : 02.97.28.26.31 / 09.67.38.18.59 contact@amikiro.fr / www.maisondelachauvesouris.com 1, place de l'Église 56540 Kernascléden</p>	



☺ LA TEAM LOGODEN GRAVITY

Nous disposons de plusieurs terrains d'entraînement et comme le Club compte de nombreux mineurs, nous organisons également les déplacements afin de faciliter les participations aux compétitions.

À l'avenir, le club envisage de créer une randonnée VTT au cœur de la campagne de Kernascléden et aussi des rassemblements au sein de la commune dans l'année.

Le club est ouvert aux personnes intéressées par la discipline du VTT y compris pour la compétition à partir de 11 ans.

Renseignements et inscriptions auprès du Président, Mael Boulé au 07.83.03.48.38 ou du Vice-président, Patrick Le Bouédec au 06.41.01.17.67



ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DE LA COMMUNE DANS LA SALLE MUNICIPALE

<p>☺ GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ADULTES</p> <p>‡ Tous les lundis de 15 h 45 à 16 h 45.</p> <p>2 séances d'essai gratuites</p> <p>Renseignements auprès d'Isabelle au 06.85.34.58.78 ou 02.97.28.80.44</p>	
<p>☺ YOGA (relaxation – respiration – mouvement)</p> <p>‡ Tous les mardis de 14 h 45 à 16 h 15 (7 €)</p> <p>‡ Tous les lundis de 19 h 15 à 20 h 15 (5 €)</p> <p><i>Interruption des cours du 29 janvier au 21 février 2020</i></p> <p>Se munir d'un tapis et d'une serviette et de préférence, se vêtir de vêtements amples.</p> <p>Renseignements auprès de Janette au 06.02.33.79.19</p>	
<p>☺ COURS DE DANSE CLASSIQUE</p> <p>En raison du congé maternité de Lauren, les cours reprendront à partir du samedi 7 mai 2020</p> <p>Renseignements et inscriptions auprès de Lauren – Professeur de Danse I.D.T.A. (International Dance Teacher's Association) au 06.84.70.68.33 /Lolotrom56@hotmail.com</p>	

☺ **CYCLISME ⇒ RANDONNÉE ET COURSE**

PASSAGE SUR LA COMMUNE	
Organisation	Date et Horaires
<p><u>Course cycliste « La Melrandaise » :</u></p> <p>1ère, 2^e, 3^e catégories et espoirs</p> <p>Départ et arrivée de Melrand : de 13 h 30 à 17 h</p>	 <p>Samedi 29 février 2020 Passage sur notre commune (en venant de Lignol) vers 14 h 56</p>

MAIRIE

5, rue de Brissac 56540 KERNASCLÉDEN

☎ : 02.97.51.61.16 - 📠 : 02.97.51.63.11

Adresse internet : www.kernascleden.com / courriel : mairie.kernascleden@wanadoo.fr

Horaires : lundi et mardi : 9 h 15 à 12 h 15 - 13 h 15 à 17 h 30
 mercredi : 9 h à 13 h 15
 jeudi : 9 h 15 à 12 h 15 – fermée au public l'après-midi
 ou sur rendez-vous avec le maire
 vendredi : 9 h 15 à 12 h 15 – 13 h 30 à 18 h 30

